

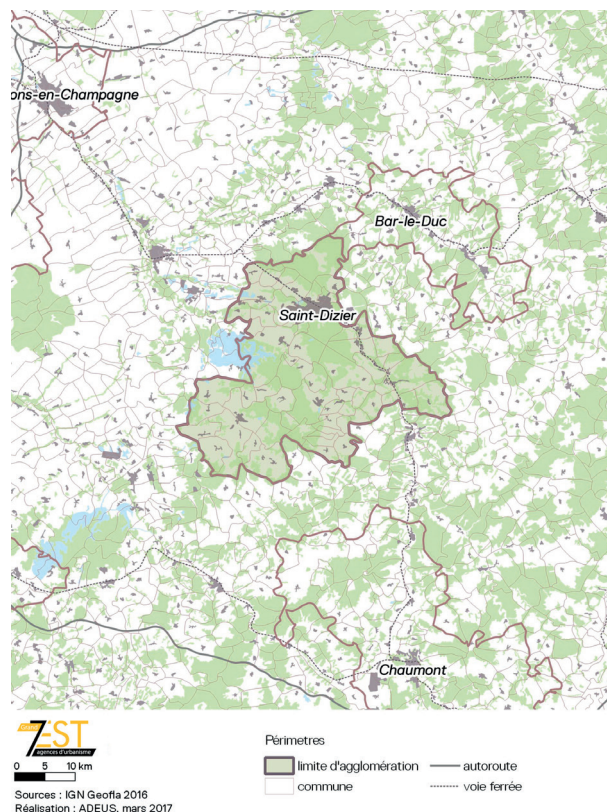
Communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise

Portrait d'agglomération

DATES CLÉS

- 1er janvier 2014 : création de la Communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise.
- Président : François Cornut-Gentille.

	Population	Nombre de communes	Superficie (km ²)
Ville-centre Saint-Dizier	25 626	1	48
CA Saint-Dizier, Der et Blaise	60 1680	60	849
Aire urbaine	53 969	43	618
SCoT Nord Haute-Marne	72 290	117	1 499



COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-DIZIER, DER ET BLAISE

Compétences de plein droit :

- **Développement économique** : aménagement, entretien et gestion de Zones d'Activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires ; action de développement économique ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales ; promotion du tourisme (patrimoine métallurgique, archéologique, architectural et naturel) ;
- **Aménagement de l'espace communautaire** : SCoT ; PLUi ; création et réalisation de ZAC ; mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) ; organisation de la mobilité (transports urbains, plan de déplacements urbains) ; création, aménagement d'un réseau cyclable et de chemins de randonnée ;
- **Équilibre social de l'habitat** : élaboration et mise en œuvre d'un Programme Local de l'Habitat ; OPAH ;
- **Politique de la ville** : définition des orientations du contrat de ville local et mise en place des actions, animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique

et sociale ; mise en place d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la délinquance ;

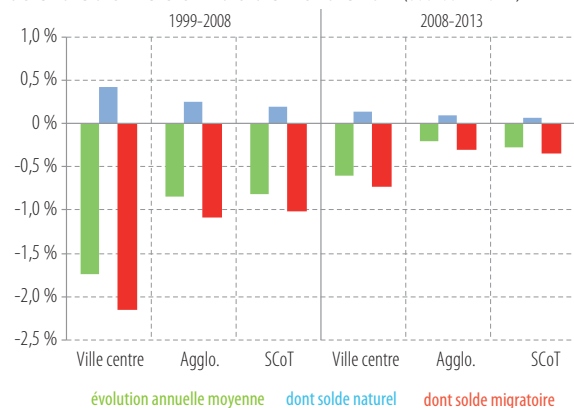
- **Aménagement, entretien des aires d'accueil des gens du voyage ;**
- **Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.**

Compétences optionnelles :

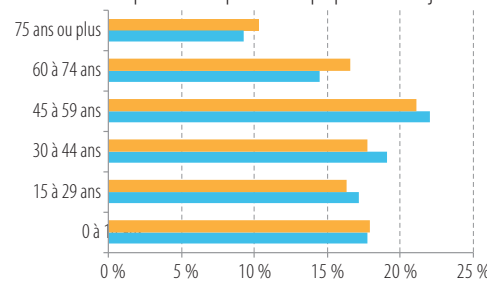
- **Protection et mise en valeur de l'environnement** : lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- **Action sociale** : portage de repas ; soutien des relais d'assistances maternelles ; structures d'accueil de la petite enfance ;
- **Construction, aménagement et gestion d'équipements culturels, et sportifs** d'intérêts d'intérêt communautaire ; politique d'animation culturelle ;
- **Assainissement ;**
- **Gestion aménagement hydraulique de la Marne ;**
- **Services d'incendie et de secours ;**
- **Maîtrise d'ouvrage déléguée et prestation de services.**

LES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET URBAINES

Les dynamiques démographiques ville centre/Agglo./SCoT. Une déprise démographique influencée par un mouvement migratoire défavorable mais en voie d'amélioration. (source : INSEE)



Évolution de la répartition de la population par tranches d'âges en 2008 et en 2013. Une tendance au vieillissement marquée et accélérée par un départ des populations jeunes. (source : INSEE)

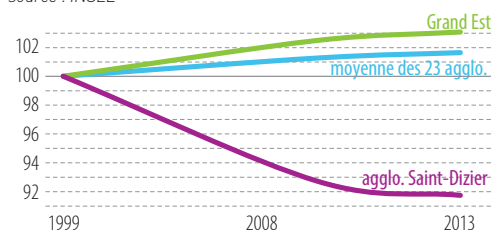


Avec 25 626 habitants en 2013, Saint-Dizier est la première ville de la Haute-Marne et la 16^{ème} de la région Grand Est. Entre 1999 et 2008, la Communauté d'Agglomération a perdu plus de 7 % de ses habitants (- 4 796) en raison d'un solde migratoire négatif élevé dû à un recul de l'économie industrielle et au phénomène de périurbanisation. Toutefois, le solde migratoire annuel moyen de la Communauté s'est réduit sur la période 2008-2013 pour atteindre une valeur comparable (-0,30 %) à celle de l'ensemble des 23 agglomérations (-0,32 %).

Cette déprise démographique s'est accompagnée d'un vieillissement de la population avec une part des 60 à 74 ans de 17 % en 2013, contre 14 % dans les autres intercommunalités, et une population âgée de 15 à 29 ans inférieure de 5 % à celle des autres intercommunalités..

Évolution comparée de la population

source : INSEE



REVENU ET INÉGALITÉS SOCIALES

Des revenus moins favorables pour les habitants de la Communauté d'agglomération

	CA Saint-Dizier, Der et Blaise	Évolution 2006-2014	Moyenne des 23 agglomérations
Revenu moyen 2014 des foyers fiscaux	20 766 €	+ 17,5 %	25 369 €
Part de foyers fiscaux non imposables	61 %	+ 8 points	55 %

source : DGI

	CA Saint-Dizier, Der et Blaise	Moyenne des 23 agglomérations
Part de la population couverte par le RSA	9,0 %	8,7 % (moyenne)
IDH4	0,33	0,49 (médiane)

sources : INSEE, CAF, DGI

Les revenus des ménages sont inférieurs de plus de 22 % à la moyenne des 23 agglomérations. Le contexte de bassin industriel en profonde mutation favorise des situations de précarité qui concernent principalement la ville centre où les écarts de revenus avec les populations les plus aisées peuvent être importants.

En dépit de ces contrastes, c'est néanmoins la composante « revenu net déclaré moyen par foyer fiscal » qui oriente le résultat de l'Indicateur de Développement Humain (IDH4) à un niveau bas. La part des allocataires du RSA, qui atteint 9 % en 2013, est supérieure à celle de l'ensemble des 23 agglomérations qui est de 8,7 %.

HABITAT

Un marché du logement fortement détendu

Construction neuve

sources : INSEE, Sit@del2

CA Saint-Dizier, Der et Blaise	
Moyenne 2005-2009	251,8
Moyenne 2010-2014	159,0
Logements construits entre 2004 et 2014 pour 100 ménages	
CA Saint-Dizier, Der et Blaise	9,0 %
Moyenne 23 agglomérations	11,7 %

Évolution de la construction neuve

source : INSEE



Dans un contexte d'érosion démographique, la production de logements neufs est orientée à la baisse depuis 2004. Après une embellie en 2009 et 2010 (respectivement 351 et 325 logements autorisés), liée à l'opération de renouvellement urbain du parc public social du quartier du « Vert Bois », la construction neuve a atteint un niveau historiquement bas en 2013 avec 52 logements.

Porteur d'un diagnostic lucide sur la situation du marché du logement, le Programme Local de l'Habitat (PLH) met l'accent sur les enjeux de résorption de la vacance et de réhabilitation des parcs publics et privés notamment au niveau thermique compte tenu d'une prédominance du parc construit entre 1949 et 1974. Supérieure à 10% et en augmentation, la vacance affecte particulièrement la ville-centre.

Pour répondre aux besoins essentiellement endogènes, le PLH fixe un objectif de production annuelle de 160 logements et pose les bases d'une diversification ciblée de l'offre, notamment vers le logement intermédiaire.

Évolution de la vacance - sources : INSEE, Sit@del2

CA Saint-Dizier, Der et Blaise		Moyenne des 23 agglomérations	
2008	2013	2008	2013
8,2 %	10,1 %	7,1 %	8,4 %

LES ÉCHANGES AVEC LES INTERCOMMUNALITÉS DU GRAND EST

Une agglomération qui attire plus qu'elle n'émet

Migrations résidentielles en 2013 avec les EPCI (principaux flux)

source : INSEE

Flux entrants		Flux sortants	
CC Haute Saulx	11,8 %	CC Haute Saulx	9,4 %
CC Bassin Joinville	8,2 %	CU Grand Reims	7,7 %
ND (autres pays)	7,2 %	CC Bassin Joinville	6,2 %
CU Grand Reims	4,1 %	Métropole Grand Nancy	6,0 %
CA Chaumont	4,0 %	CC Côtes de Champagne	3,7 %
Métropole Grand Paris	3,5 %	CC Perthois-Bocage	3,6 %

Navettes domicile-travail en 2013 avec les EPCI (principaux flux)

source : INSEE

Flux entrants		Flux sortants	
CA St-Dizier, Der et Blaise	75,5 %	CA St-Dizier, Der et Blaise	83,4 %
CC Haute Saulx	7,5 %	CC Bassin Joinville	3,0 %
CC Bassin Joinville	4,0 %	CC Vitry	2,5 %
CC Bar-le-Duc	2,0 %	CC Haute Saulx	2,2 %
CC Perthois-Bocage	1,6 %	CC Bar-le-Duc	2,0 %
CC Côtes de Champagne	1,6 %	CA Chaumont	1,1 %

Part des actifs occupés vivant et travaillant sur le territoire

source : INSEE

CA Saint-Dizier, Der et Blaise	Moyenne des 23 agglomérations
83 %	76 %

Les nouveaux habitants viennent pour la plupart des intercommunalités environnantes (20% des nouveaux arrivent de la Communauté de Communes (CC) de la Haute Saulx et de la CC du Bassin de Joinville). On note en outre la venue de nouveaux arrivants en provenance de la métropole du Grand Paris. Les « partants » vont principalement s'installer vers les intercommunalités voisines (16% vers les 2 CC déjà citées) mais sont aussi attirés par les grandes agglomérations de Reims (7,7%) et de Nancy (6,6%).

Le territoire de la Communauté d'agglomération de Saint-Dizier est attractif et exerce ses fonctions de centralité au bénéfice d'un large territoire rural. Les déplacements domicile-travail sont largement dominés par Saint-Dizier compte tenu de son influence en tant que pôle de services et d'emploi. L'agglomération de Saint-Dizier compte 24 102 emplois en 2013. 18 207 emplois sont occupés par les habitants de l'agglomération, 5 895 le sont par des « extérieurs ».

Les migrations domicile/travail, entrantes ou sortantes, sont relativement modestes par rapport aux autres intercommunalités de la région Grand Est (majoritairement < 5%). Elles s'organisent principalement avec les intercommunalités voisines de la Meuse (CC de la Haute Saulx) à l'est et du Bassin de Joinville, au sud, en direction de Chaumont/Troyes. La CA de Saint-Dizier a une part d'actifs occupés travaillant et vivant sur son territoire (83%) supérieure à la moyenne des 23 agglomérations. Ce taux est proche de celui des agglomérations voisines : Troyes (89%), Chaumont (88%), Bar-le-Duc (80%).

LES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES

Un territoire marqué par le secteur industriel

Une forte croissance des emplois

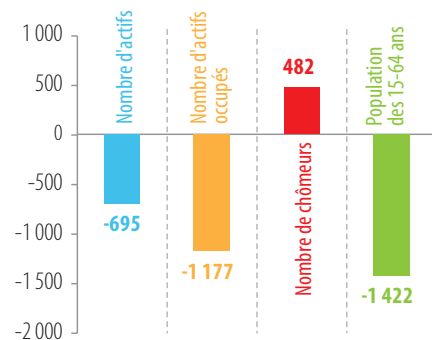
source : INSEE

		Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage
2008	CA Saint-Dizier-Der et Blaise	69,1 %	59,2 %	14,4 %
	Moyenne des 23 agglomérations	70,4 %	61,5 %	12,7 %
2013	CA Saint-Dizier-Der et Blaise	69,8 %	58,3 %	16,6 %
	Moyenne des 23 agglomérations	71,2 %	60,3 %	15,4 %

Le taux de chômage s'est accru entre 2008 et 2013 avec des valeurs supérieures à celles de l'ensemble des 23 agglomérations.

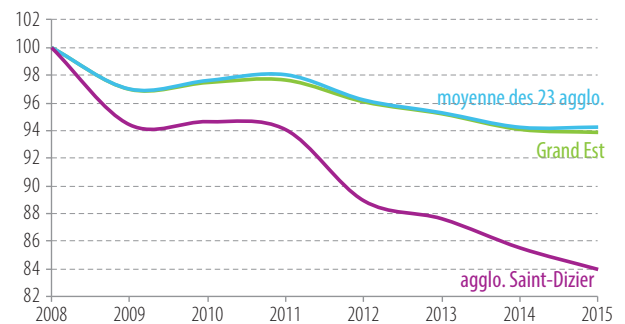
L'emploi salarié privé a fortement chuté entre 2008 et 2015 avec une diminution de 16 % contre un peu moins de 6 % pour l'ensemble des 23 agglomérations. Cette baisse est due au recul marqué des emplois industriels dans un territoire où se concentrent des activités historiquement adossées au secteur de la métallurgie.

Variation 2008-2013 des 15-64 ans, des actifs, des actifs occupés et des chômeurs (source : INSEE)



Évolution de l'emploi salarié privé (base 100 en 2008)

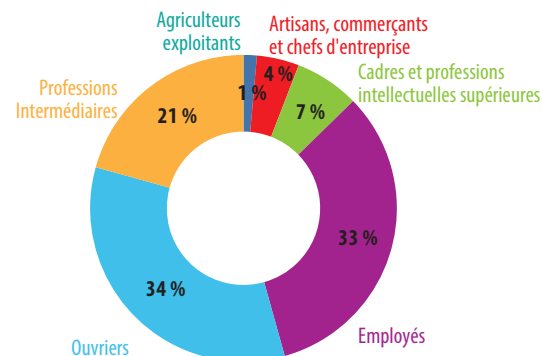
source : ACOSS



Une structure de l'emploi marquée par une forte représentation des ouvriers et employés et une moindre représentation des cadres et professions intellectuelles supérieures

Les catégories socioprofessionnelles des actifs

source : INSEE



Fait saillant de la composition des actifs sur le territoire de l'agglomération, plus de 65 % des actifs sont soit des ouvriers, soit des employés en 2013. Ces CSP sont surreprésentées de 11 points par rapport à l'ensemble des 23 agglomérations de la région Grand Est.

En 2013, un tiers des actifs de l'agglomération appartient à la CSP des ouvriers. Cette surreprésentation de la classe ouvrière est directement liée à l'importance du secteur industriel sur le territoire. Comparé à l'ensemble des agglomérations de la région Grand Est, les ouvriers sont surreprésentés de 8 points en 2013. Confronté à la concurrence internationale, le territoire a su conserver des savoir-faire et une maîtrise des technologies qui lui permettent de conforter son positionnement sur l'économie productive. A l'inverse, seuls 7 % des actifs sont cadres ou occupent des professions intellectuelles supérieures contre 14 % en Grand Est, soit une sous-représentation de 7 points en 2013.

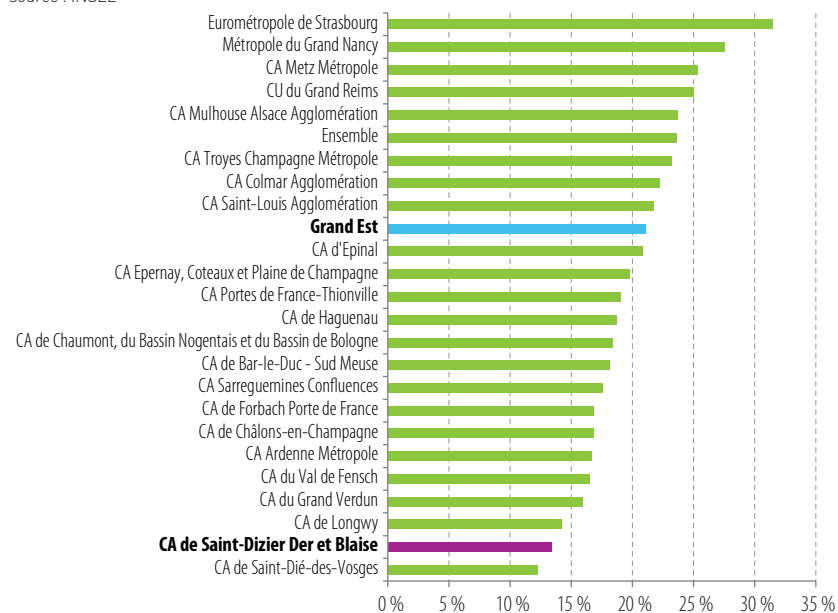
Part de l'emploi présentiel

source : INSEE

	CA Saint-Dizier, Der et Blaise	Moyenne des 23 agglomérations
2008	63,4 %	67,4 %
2013	65,7 %	68,7 %

Part d'emplois dans les fonctions métropolitaines supérieures en 2013

source : INSEE



Avec 65,7% en 2013, la part de l'emploi présentiel évolue à la hausse et tend à se rapprocher de la valeur de l'ensemble des 23 agglomérations (68,7%). Outre la sous-préfecture et la représentation de plusieurs services d'Etat et de collectivités territoriales, la ville de Saint-Dizier accueille la BA 113 qui est l'un des premiers employeurs du département avec 1 800 personnes.

La part des emplois métropolitains supérieurs (conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion, Culture-Loisirs) présent sur le territoire est de 16,9% en 2013 sur l'intercommunalité, 23,7% pour l'ensemble des 23 agglomérations.

LES ACTIONS, LE(S) PROJET(S)

État des lieux des documents cadres (état d'avancement, périmètre...) et autres documents définissant la ou les stratégie(s) territoriales.

- Programme Local de l'Habitat adopté le 20 décembre 2012 (32 communes puis élargi à 39);
- Programme d'Intérêt Général multithématique 2015 -2018 (39 communes);
- Plan de Déplacements Urbains adopté le 22 décembre 2016 (39 communes);
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (60 communes) en cours d'élaboration;
- Schéma de Cohérence Territoriale du Nord Haute-Marne (120 communes) en cours d'élaboration.

Autres documents non réglementaires :

- Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (11 communes inscrites en TRI et 16 pour la mise en œuvre de la stratégie) approuvée le 20 décembre 2016;
- Programme « Saint-Dizier 2020 » portant sur la redynamisation du centre historique;
- Convention pour la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain et social de Saint-Dizier.

Quel est le positionnement géostratégique de l'agglomération ? Quelle est sa vision de sa place dans le Grand Est ? Sur quelle alliance se projette-t-elle ?

- **Saint-Dizier, un pôle d'équilibre à conforter entre Reims et Nancy :** Située à mi-chemin entre Paris et Strasbourg sur la RN4, artère économique est-ouest, Saint-Dizier joue un rôle pivot entre Reims et Nancy. Son positionnement de ville moyenne irriguant un vaste territoire en fait une polarité d'équilibre à même d'offrir un haut niveau de services pour un large bassin de vie dans les domaines de la santé, des commerces, des loisirs et de la culture.
- **Des relations à développer au sein du triangle Bar-le-Duc, Saint-Dizier et Vitry-le-François :** Le développement de Saint-Dizier doit s'inscrire dans une dynamique plus large à l'échelle des trois villes moyennes qui appartiennent à trois départements (Haute-Marne, Marne et Meuse).

L'enjeu est de favoriser un développement équilibré et de s'appuyer sur les complémentarités et spécificités propres à chacun des piliers. Le projet Cigéo (centre d'enfouissement des déchets nucléaires à Bure) de l'ANDRA doit être l'occasion d'une réflexion coordonnée sur une répartition équilibrée et cohérente des réponses à apporter, dès la phase travaux, notamment en termes de logement, d'équipements, de mobilités et de développement économique. Cette exigence de cohérence territoriale doit s'appuyer dans un premier temps sur la mise en place d'un interSCoT.

LES ACTIONS, LE(S) PROJET(S)

Quelles sont les priorités affichées en matière de développement économique (offre immobilière et foncière, soutien aux commerces, organisation de l'innovation sur le territoire...)?

Le premier axe de développement de la Communauté d'agglomération de Saint-Dizier porte sur l'économie. A la fin du 19ème siècle, le premier essor industriel du territoire s'appuie sur la métallurgie et en particulier la fonte d'art. Dans les années d'après-guerre, l'impulsion donnée par le préfet Edgard Pisani pour développer une ville d'équilibre entre Reims et Nancy se traduit par l'implantation de grandes entreprises qui viennent diversifier le fond métallurgique.

Bien que les restructurations et les fermetures d'entreprises aient fortement impacté le territoire, la persistance d'une culture industrielle demeure un atout. Le cabinet Buck Consultants International identifie ainsi six atouts favorables à l'entrepreneuriat sur le territoire : les coûts d'implantation et d'exploitation (foncier, coûts salariaux, aides à l'implantation), la disponibilité de la main d'œuvre, le positionnement géographique et l'accessibilité, la base technologique (agroalimentaire, fonderie, construction mécanique, logistique, proximité de grands centres de formation) la sous-traitance et la qualité de vie.

Pour conforter son positionnement industriel, la Communauté d'agglomération a développé un parc d'activités de référence de 200 ha au nord de Saint-Dizier et un espace dédié aux créateurs d'entreprises. Le parc d'activités Nord Haute-Marne est en partie couvert par la Zone Franche Urbaine et bénéficie des aides du fonds d'intervention économique lié au projet Cigéo. Les synergies nées autour du projet Cigéo avec Areva, le CEA et EDF ont conduit à développer de nouveaux secteurs d'activités. Outre le nucléaire avec l'implantation d'une base de maintenance des installations d'EDF devant accueillir jusqu'à 200 emplois très qualifiés, il y a une volonté de développement pour exploiter le potentiel des énergies renouvelables (géothermie, solaire, biomasse), des matériaux innovants, du recyclage et des technologies numériques appliquées à l'industrie.

C'est également l'emploi des technologies qui caractérise le pôle défense de Saint-Dizier avec la BA 113 dotée d'avions Rafales. Premier employeur de la Haute-Marne, la base représente 1 800 personnes et 700 emplois indirects ou induits. Elle est également le siège d'une base de défense regroupant le 61e RA de Chaumont (premier régiment à mettre en œuvre des drones), l'établissement pharmaceutique du service de santé des armées de Vitry-le-François et le dépôt de munitions de Brienne-le-Château.

En dehors de Saint-Dizier, les principaux pôles d'emploi sont localisés à Wassy, Brousseval, Montier-en-Der et sur l'axe vallée de Marne.

Le deuxième axe ou socle de cette politique de développement économique s'appuie sur une offre de services importante et diversifiée qui concerne la santé (centre hospitalier et clinique), les sports et loisirs (centre nautique, cinéma multiplexe) et la culture (salle de spectacle de 1 700 places). La mise en place de cette offre s'inscrit dans un projet global de renouvellement urbain.

L'offre commerciale s'appuie sur trois entités principales soit deux zones périphériques (en direction de Bar-le-Duc et de Chaumont) et le centre-ville. Afin d'équilibrer l'offre entre centre et périphérie et de proposer des enseignes complémentaires, le volet commercial s'appuie sur une politique foncière active. L'objectif est de maîtriser l'offre périphérique et de créer des emprises de taille adaptée à la demande des enseignes en centre-ville (parcellaire étroit).

L'attractivité de ces équipements s'étend bien au-delà du périmètre de la Communauté d'agglomération avec une aire de chalandise de près de 150 000 habitants.

Quelles sont les priorités affichées en matière d'attractivité résidentielle (urbanisme, habitat, transports, grands équipements, environnement...)?

L'agglomération de Saint-Dizier s'est engagée dans une politique de renouvellement urbain de grande ampleur avec l'ambition d'en faire le moteur de son développement économique et d'affirmer son positionnement régional.

Depuis les années 1990, la politique d'aménagement consiste à rapprocher les deux entités qui composent la ville. Pour répondre aux besoins de la croissance des années 1950, la décision de construire le quartier du Vert Bois aboutit en effet à la juxtaposition de deux villes séparées par la RN. 4 et un important talus.

A la fin des années 1990, Saint-Dizier est l'un des premiers « Grand Projet de Ville » qui se poursuivra en 2004 en projets ANRU. Le quartier du Vert Bois a fait l'objet d'un profond travail de restructuration qui a porté sur le logement (920 démolitions, 520 logements neufs, et 2 000 réhabilitations), l'effacement de la RN4, la création d'équipements éducatifs, sportifs et culturels pour un investissement de 150 millions d'euros en dix ans.

A terme, l'objectif est de traiter le centre commercial très dégradé et de renforcer la mixité du quartier en développant le parc privé notamment avec une offre en logements intermédiaires et en accession sociale à la propriété à prix maîtrisés susceptible de capter les ménages tentés par une localisation périurbaine.

D'une manière générale, le volet habitat, en lien avec le PLH, porte prioritairement sur la résorption de la vacance et l'amélioration du parc et la réponse aux enjeux sociaux qu'elle sous-tend notamment le vieillissement des ménages et les risques de précarité énergétique.

Ce grand projet de renouvellement urbain est articulé avec le projet Saint-Dizier 2020 qui a pour objectif de donner plus de visibilité à l'offre commerciale, culturelle et touristique du centre historique de Saint-Dizier. Suite au lancement d'un concours international d'urbanisme en 2011, un programme complet de requalification et réaménagement urbain est engagé sous l'impulsion de l'architecte-urbaniste Carme Pinós. Le projet, qui prend appui sur le canal de la Marne à la Saône et la Marne permet :

- la création d'un cœur de ville ;
- une amélioration de la qualité des espaces publics ;
- la réalisation de franchissements et continuités pour les modes actifs de déplacements ainsi qu'une reconfiguration du stationnement ;
- une densification résidentielle, économique et culturelle avec la localisation des grands équipements au centre (centre nautique, multiplexe) ou à proximité (salle de spectacle Les Fuseaux).

La mise en œuvre de ce grand projet se poursuit avec :

- la reconversion du site de l'ancien hôpital de Saint-Dizier en zone résidentielle et pôle tertiaire ;
- le déplacement du musée dans le château de Saint-Dizier, actuellement occupé par la sous-préfecture. Plutôt que d'envisager un musée encyclopédique, le projet valoriserait les atouts de Saint-Dizier autour de la fonte d'art et de l'archéologie (période mérovingienne). Cet équipement pourrait être le support, tous les deux ou trois ans, d'une exposition à rayonnement régional.

D'une manière générale, la politique culturelle est définie comme un élément central de l'attractivité de la Communauté d'agglomération. Elle s'appuie sur le cinéma (200 000 entrées / an) dont l'offre va être diversifiée avec deux nouvelles salles, sur le petit théâtre à l'italienne et la salle des Fuseaux (30 000 entrées / an).

En matière de planification, le PLUi de la CASDDB et le SCoT Nord Haute-Marne sont prescrits et vont démarrer fin 2017 (recrutement du bureau d'études en cours dans le cadre d'un groupement de commande avec le Syndicat mixte de Vitry-le-François, celui du nord Haute-Marne, la Communauté de communes de Vitry-le-François, la CASDDB et la Communauté de communes de Joinville).

Pour répondre aux enjeux de la mobilité, la CASDDB a élaboré un Plan de Déplacements Urbains. Dans un territoire où l'usage de la voiture est largement prédominant, les objectifs sont :

- la préservation d'une mobilité pour tous et notamment l'accès vers le centre urbain de Saint-Dizier qui concentre emplois, services et commerces ;
- l'accompagnement des grands projets de redynamisation de l'économie et de renouvellement urbain ;
- l'amélioration du bilan environnemental de la mobilité ;
- l'adaptation des coûts liés à la mobilité et au contexte financier.

Trois axes stratégiques ont été définis pour : réduire la dépendance à l'automobile, inscrire la mobilité dans la redynamisation du territoire en développant les modes les plus adaptés aux différents pôles générateurs et optimiser le fonctionnement des systèmes de transport en termes de coûts et de bilan environnemental. Ces trois axes ont fait l'objet d'une déclinaison en 28 actions.

En matière de gestion des risques naturels, la CASDDB doit mettre en œuvre sa stratégie locale de gestion du risque d'inondation dans le cadre d'un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI). L'objectif est notamment d'améliorer la connaissance des risques, d'anticiper les effets «domino» en cas de crues et d'envisager les solutions pour en réduire l'intensité (notamment possibilité de créer une zone de ralentissement dynamique des crues de l'Ornel).

Au-delà des politiques communautaires, la Communauté d'agglomération est directement intéressée par le développement du tourisme. Au sein du triangle, les potentialités de développement sont importantes notamment avec Bar-le-Duc qui dispose de l'un des ensembles urbains Renaissance les plus remarquables de France.

Au sud, le développement du tourisme autour du Lac du Der est également un enjeu important car la «mise en tourisme» du plus grand plan d'eau artificiel d'Europe nécessite un projet d'envergure et une stratégie d'ensemble susceptible de créer les conditions d'une vraie attractivité régionale s'appuyant sur les collectivités riveraines.

L'AGGLOMÉRATION ET LA RÉGION GRAND EST

La création de la région Grand Est n'a pas affaibli la lisibilité de l'agglomération de Saint-Dizier et renforce au contraire la position stratégique du triangle Bar-le-Duc, Saint-Dizier, Vitry-le-François. Ce qui était rendu compliqué par l'appartenance du triangle à deux périmètres régionaux devient plus facile et les services de la région

Grand Est ont perçu la cohérence de ce bassin de vie en créant une agence territoriale de proximité. Cette agence sera une ouverture directe vers Strasbourg, Metz et Châlons-en-Champagne (les trois maisons de la Région) et permettra une synergie plus forte entre le territoire et la région Grand Est.

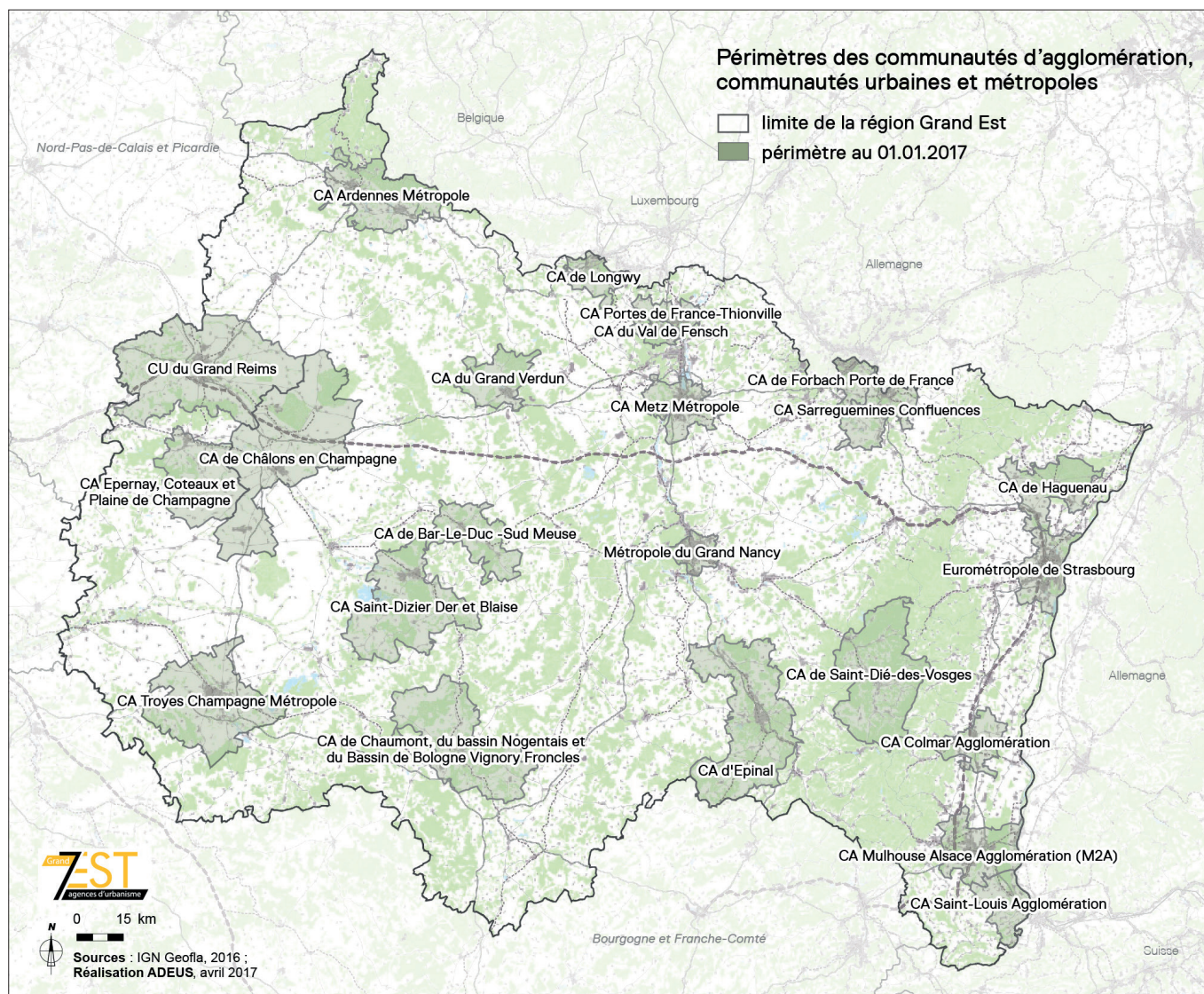
QU'ATTEND L'AGGLOMÉRATION DU SRADDET ?

La Région, de par ses compétences en aménagement du territoire, doit venir combler les limites de l'aménagement local et aider les territoires à se fédérer autour d'un projet mobilisateur. La question des périmètres, qu'il s'agisse des limites des intercommunalités ou des SCoT, ne permet pas suffisamment de prendre en compte la bonne échelle de projets.

A travers le SRADDET, la région Grand Est doit faire voir aux territoires ce qu'ils ne voient pas et montrer qu'il y a des possibilités de développement y compris dans les territoires les plus fragiles. Cet enjeu de bonne structuration du territoire doit tirer parti de l'armature urbaine dans sa diversité, valoriser le lien urbain-rural et s'appuyer sur une démarche pédagogique. Il faut expliquer

aux territoires qu'il n'y a pas lieu d'avoir peur de l'avenir et créer les conditions d'investissement favorable au développement des territoires adaptés à l'importance des enjeux.

L'amélioration des mobilités est un enjeu majeur pour la région Grand Est et en particulier l'achèvement de la mise à 2x2 voies de la RN4 qui est une artère économique vitale et un lien vers Paris. Pour les collectivités de l'ancienne Champagne-Ardenne, les liaisons vers l'est de la région sont insuffisantes notamment au niveau ferroviaire mais il convient d'être prudent sur certains investissements trop coûteux au regard des fréquentations escomptées car le «volontarisme ne consiste pas à s'arracher de la réalité».



Les « 23 agglomérations » désignent les communautés d'agglomérations, métropoles et communauté urbaine de la Région Grand Est.



Mars 2017

Analyse et rédaction : Jean-Marc Choné, AUDC
 Traitement statistique : Marie Charlotte Devin, AGURAM
 Cartographie : Fanny Chailloux, ADEUS
 Mise en page : ADEUS